

62010 - Soutien au développement touristique

**Proposition d'attribution de subventions de
fonctionnement à divers acteurs du secteur touristique
alsacien au titre de l'exercice 2020**

CP/2020/215

Service chef de file :

K - Mission culture et tourisme

Résumé :

Ce rapport propose d'attribuer diverses subventions de fonctionnement pour l'exercice 2020 en faveur de Clévacances Alsace, du Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin, de l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin et d'Alsace Destination Tourisme (au titre du Contrat de Destination Massif des Vosges et pour la création d'un vidéo sur le thème des sports de nature).

Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin

Créé en 1870, le Club Vosgien a eu pour vocation première d'ouvrir le Massif Vosgien au tourisme pédestre en aménageant un réseau de sentiers et en apportant d'autres infrastructures, telles les tours d'observation. L'objectif fondateur reste l'aménagement et l'entretien des sentiers ainsi que le jalonnement des circuits pédestres.

D'autres activités se sont jointes à cette activité principale : une des plus importantes est l'organisation et l'encadrement des sorties (plus d'une centaine de randonnées figurent au programme annuel). Celles-ci vont de la simple promenade à la randonnée sportive.

Pour assurer la fonction première de l'association, plusieurs sorties « Travaux » figurent au programme : la création et l'entretien des sentiers, le balisage, la pose de panneaux indicateurs, la pose de poteaux directionnels, la création et l'entretien des abris pour randonneurs, des tables d'orientation...

Par ailleurs, le Club Vosgien porte assistance aux collectivités, notamment aux communes sollicitées par le Département dans le cadre de la refonte du PDIPR.

Le Département soutient traditionnellement l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin, qui regroupe 44 sections locales, pour l'entretien et le balisage des sentiers de randonnées pédestres du Bas-Rhin (6 356 km) ainsi que pour son accompagnement dans le cadre de la refonte du PDIPR et du projet Porte du temps.

La Commission des Dynamiques Territoriales a émis un avis favorable le 3 septembre 2020.

Un crédit de 27 400 € est inscrit au budget primitif 2020.

Association Clévacances Alsace

L'Association Clévacances Alsace, née de la fusion des 2 entités haut-rhinoise et bas-rhinoise début 2019, a pour mission générale d'assurer le développement et la promotion des hébergements chez l'habitant dans le cadre de la charte qualité du réseau national « Clévacances ».

Clévacances a su fédérer le développement de son réseau, fort aujourd'hui de plus de 269 propriétaires. L'état actuel du parc est composé de 388 structures.

Il contribue à son niveau à l'économie touristique régional. Il propose ainsi un accompagnement permanent et des services performants aux nouveaux porteurs de projets et à ses adhérents.

Les actions prévues en 2020 se situent dans le prolongement des actions menées précédemment, principalement :

- la montée en puissance de la réservation en ligne ;
- la mise en place d'un outil permettant la gestion centralisée des plannings avec différentes plateformes de commercialisation ;
- le développement et l'évolution des supports de communication (partenariat ADT) ;
- le programme d'animation dans les territoires ;

Le budget prévisionnel 2020 de Clévacances Alsace s'établit à 158 000 € (contre 159 800 € en 2019).

Les produits sont stables dans la mesure où les cotisations représentent les rentrées principales à hauteur de 90 500 €. Il est précisé qu'Alsace Destination Tourisme prend à sa charge les coûts d'affranchissement estimés à 2 500€.

La Commission Dynamiques Territoriales a émis un avis favorable le 3 septembre 2020.

Un crédit de 15 000 € est inscrit au budget primitif 2020.

Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin

Le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin (RDTR) a pour mission générale d'assurer le développement et la promotion des hébergements chez l'habitant en gîtes ruraux et chambres d'hôtes dans le cadre des chartes qualité du réseau national « Gîtes de France et Tourisme Vert ». Le mouvement est ainsi devenu un pionnier du développement durable pour le tourisme rural.

Depuis sa création en 1974, le RDTR a su assurer le développement de son réseau, fort aujourd'hui de plus de 600 adhérents. Il contribue à son niveau à l'économie touristique alsacienne. Il propose un accompagnement permanent et des services performants aux nouveaux porteurs de projets et à ses adhérents. Une dizaine de journées de formation pour les adhérents ont été organisées et un site internet mobile a été mis en place.

Les actions prévues en 2020 se situent dans le prolongement de celles menées en 2019, principalement :

- la réalisation d'un catalogue des services pour les adhérents ;
- le développement des moyens de communication (application mobile, réseaux sociaux, blog...) ;
- l'évolution des supports de communication ;

- le programme d'animation dans les territoires.

Le budget prévisionnel du RDTR s'établit à 345 000 € pour l'exercice 2020. Les recettes propres, provenant essentiellement des cotisations, constituent 87% du budget.

Sur avis favorable de la Commission Dynamiques Territoriales, réunie le 3 septembre 2020, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer pour 2020 une subvention à hauteur de 15 000 €, afin de soutenir les actions portées par Le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin.

Un crédit de 15 000 € est inscrit au budget primitif 2020.

Stratégie touristique du massif des Vosges 2020/22 : le projet de programme d'actions 2020 et son financement prévisionnel

La convention de partenariat concernant la stratégie touristique du massif des Vosges pour la période 2020/22 a été approuvée en séance plénière du mois de juin 2020 (CD/2020/008).

Le projet de programme d'actions 2020 du Contrat de Destination Massif des Vosges et son plan de financement prévisionnel apparaissent dans les éléments annexés au rapport.

Le coût total du projet de programme d'actions 2020 s'élève à 809 390 €. Le besoin de financement de ce programme, hors FEDER Massif des Vosges, s'établit à 353 494 €, part attendue des collectivités régionale et départementales (Régions Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté, Départements de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin).

Aux côtés des collectivités, d'autres financements sont sollicités : Europe (PO FEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges) pour 324 146 €, Etat à hauteur de 170 640 €, autofinancement et fonds privés pour 131 750 € (dont 30 000 € de participation des stations).

La participation financière bas-rhinoise est attendue à hauteur de 18 250 euros, conformément au contrat-cadre qui engage le Département. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2020.

Les financements départementaux sont fléchés comme suit (portage des opérations par Alsace Destination Tourisme) :

- Accompagnement des stations vertes de la destination
- Développement de produits itinérance pédestre
- Développement de la traversée du Massif des Vosges en VTT
- Promotion d'une offre « agrotourisme »
- Développement de l'écosystème WEB

La Commission Dynamiques Territoriales a émis un avis favorable le 3 septembre 2020.

La participation financière proposée pour le Département du Bas-Rhin s'élève à 18 250 €.

Un crédit de 20 000 € est inscrit au budget primitif 2020.

Alsace Destination Tourisme : création d'un clip vidéo sur le thème des Sports de nature

Dans le cadre de la révision de la politique sportive bas-rhinoise et plus précisément en

ce qui concerne la démarche de valorisation des Sports de nature, compétence exercée par les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, ADT est amenée à réaliser une vidéo de courte durée (maximum 3 minutes) susceptible d'être diffusée sur les réseaux sociaux, présentant spécifiquement la variété de son offre de sports de nature, en toutes saisons, tant en plaine qu'en milieu montagneux afin de valoriser d'une manière générale l'attractivité du territoire alsacien.

L'objectif est de disposer d'un clip utilisable lors de présentations, rencontres avec le milieu sportif, jeunes, étudiants, mais aussi le grand public, familles, organisateurs de manifestations et événements sportifs, etc., permettant par association de donner une image dynamique, sportive, jeune, « nature » et respectueuse de l'environnement au territoire.

Le coût estimé pour cette opération s'élève à hauteur de 25 000 €, étant précisé que le financement est assuré, par ADT et les deux Conseils départementaux alsaciens.

La participation financière proposée pour le Département du Bas-Rhin s'élève à 10 500 €.

Un crédit de 10 500 € est inscrit au budget 2020 (DM1).

La Commission Dynamiques Territoriales a émis un avis favorable le 3 septembre 2020.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
15092	65-6574-738	27 400,00 €	27 400,00 €	27 400,00 €
15090	65-6574-94	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
44397	65-6574-94	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
43180	65-6574-91	20 000,00 €	20 000,00 €	18 250,00 €
15087	65-6574-94	2 310 948,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer, au titre de leurs plans d'actions 2020 respectifs, une subvention de 27 400 € à l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin, une subvention de 15 000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin, une subvention de 15 000 € à Clévacances Alsace ;
- approuve les termes des projets de convention à conclure avec les associations du Club Vosgien du Bas-Rhin, du Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin et de Clévacances Alsace pour permettre le versement des subventions dont les projets sont annexés à la présente délibération ;
- autorise son Président à signer ces conventions ;
- approuve le plan d'actions annuel 2020 de la Stratégie touristique du Massif des Vosges et le plan de financement prévisionnel, joint en annexe à la présente délibération ;
- décide d'affecter la participation financière du Département du Bas-Rhin de 28 750 € au bénéfice d'Alsace Destination Tourisme pour les actions que l'association porte en 2020 dans le cadre de la stratégie touristique du Massif des Vosges et pour la création d'une vidéo sur le thème des sports de nature ;
- approuve les termes du projet d'avenant n° 2 à la convention financière 2020, à

conclure entre le Département et Alsace Destination Tourisme, joint à la présente délibération ;
- autorise son Président à signer cet avenant.

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY